



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale

**Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires**

SCARPA

Rue Arducius-de-Faucigny 2

1204 Genève

## Procuration d'encaissement

Vu les articles 3 al. 1 à 3 et 9 al. 1 let. e de l'Ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAiR) du 6 décembre 2019;

Vu l'article 4 al. 1 de la Loi genevoise sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires (LARPA) du 22 avril 1977 et son règlement d'application (RARPA);

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Agissant :  pour moi-même  pour mon/mes enfant(s) mineur(s) :

	Nom	Prénom	Date de naissance
Enfant			

Déclare donner à l'Etat de Genève, soit pour lui le SCARPA, mandat d'agir en vue du recouvrement de ma pension alimentaire et/ou celle(s) de mon/mes enfant(s) et d'entreprendre à cet effet tous les actes juridiques et démarches judiciaires qu'il jugera nécessaires et adéquats à l'encontre de la personne qui en est débitrice.

Identité de la personne débitrice de la/des pension(s) alimentaire(s) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

\_\_\_\_\_  
(date et signature)

Approuvée par le SCARPA  
(tampon, date et signature)